



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU BENIN

Route de l'aéroport
☎ : 10BP 250 Cotonou

☎ : (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88

Web : www.enseignementsecondaire.gouv.bj

N° 039 / MESTFP/DC/SGM/DPAF/DESTFP/DESG/SA

Cotonou, le 24/09/2024

COMMUNIQUÉ RADIO TÉLÉ DIFFUSÉ

**Du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la
Formation Professionnelle**

**(A passer deux fois dans la journée, du mercredi 25 septembre au
samedi 05 octobre 2024)**

En vue d'assurer une bonne année scolaire 2024-2025, le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, envisage entre autres, le renforcement de la base de données des aspirants au métier d'enseignant (AME) de l'enseignement secondaire général, par l'organisation d'un test de sélection complémentaire sur poste, des AME dans les disciplines suivantes : **Français (option lettres Modernes ou linguistique), Mathématiques (option Mathématiques), Physique-Chimie-Technologie, Philosophie, Allemand, Espagnol, Economie, Education Physique et Sportive, Economie Familiale et Sociale, Histoire-Géographie et Anglais.**

Au terme de la phase des inscriptions, le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe les postulants que ledit test est prévu pour le samedi 05 octobre 2024.

A cet effet, ces derniers peuvent, dès le samedi 28 septembre 2024, se rendre sur la plateforme <https://officebac.educmaster.bj> ou dans les différentes Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle où ils ont effectué le dépôt de leur dossier physique, pour consulter les listes confectionnées qui renseignent sur leurs centre et salle de composition ainsi que les numéros de table qui leur seront affectés.

Les matières concernées par le test de sélection sont constituées d'une épreuve de **culture générale** et d'une épreuve de **spécialité dans le domaine de formation de chaque candidat** (niveau classes de premier cycle secondaire pour les titulaires de DUES, DUEL, licence et de BAPES et niveau classes de second cycle secondaire pour les titulaires de maîtrise, master et CAPES).

Par ailleurs, le test étant destiné à renforcer la base de données, l'admission à ce dernier ne donne pas droit systématiquement au redéploiement.



Yves CHABI

Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle